

M É M O I R E

*Mémoire de l'Association des archivistes du Québec concernant le Rapport du groupe de travail sur la description au niveau du fonds d'archives, décembre 1988 **

LETTRE D'INTRODUCTION

Madame Heather McNeil
Bureau canadien des archivistes
Comité de planification sur les normes de description

Chère madame,

Je vous prie de trouver ci-joint la réaction officielle de l'Association des archivistes du Québec sur le «Rapport du groupe de travail sur la description au niveau du fonds d'archives». L'Association des archivistes du Québec, qui regroupe près de 500 membres, tant au Québec que dans d'autres régions du Canada, a fait une priorité de l'étude de ce rapport. En conséquence, la section «archives historiques» de notre association a axé son programme de l'automne 1988 sur cet élément. Ainsi, dans les différentes régions de cette section (Montréal - Québec - Outaouais), les membres, qui avaient tous reçu au préalable une copie du rapport, se sont réunis à plusieurs reprises pour examiner de près les propositions de normalisation et les conséquences de cette vaste opération.

De façon générale, l'association voit des avantages évidents à la normalisation et, en particulier, à celle touchant la description du fonds d'archives. Nous sommes persuadés que l'archiviste s'engage ainsi dans un mouvement irréversible de rationalisation, attendu d'ailleurs depuis fort longtemps.

Il nous semble important toutefois d'insister sur deux points majeurs qu'il faudra traiter avec une attention toute particulière. D'abord, nous nous attendons

* Seules quelques corrections mineures et certaines modifications d'ordre éditorial ont été apportées aux textes présentés sous cette rubrique.

à ce que des efforts importants soient faits pour rehausser la qualité de la traduction française. Le manque de rigueur de l'opération a mené à des difficultés que nous avons pris soin de souligner dans notre document. Il nous semblerait aberrant qu'un domaine d'encadrement comme la normalisation ne s'appuie pas sur une clarté et une évidence de la traduction qui soient exemplaires. Il en va de la crédibilité de toute l'opération et c'est pourquoi nous nous sentons pleinement justifiés d'en faire une *condition préalable à notre approbation*.

Dans un autre ordre d'idées, il nous semble fort important que soit développée une approche stratégique plus opportune pour faire accepter, par le monde archivistique, l'emprunt d'une norme à la bibliothéconomie. En effet, il est primordial qu'on explique clairement et plusieurs fois plutôt qu'une, à celles et ceux qui seraient tentés de tout rejeter en brandissant l'épouvantail de l'assimilation par le bibliothécaire, que la norme RCAA2 n'est qu'un guide. On doit faire ressortir clairement que l'archivistique se l'est appropriée en y mettant son contenu et en la faisant porter sur l'unité de travail qui lui est fondamentale, le fonds d'archives.

En terminant, nous sommes convaincus qu'il faut se féliciter de cette bouffée de rationalisation qui se présente au monde de l'archivistique. Nous y voyons une percée des plus intéressantes de l'archivistique canadienne et québécoise. Qu'il nous soit permis de souhaiter que ces normes donnent lieu à une large diffusion, tant sur le plan national qu'international, de façon à en faire profiter toute la communauté archivistique et à en retirer le plus grand crédit politique possible.

Comptant sur l'attention qui sera apportée à nos remarques, nous vous prions de croire, chère madame, à l'expression de notre volonté de collaboration.

Le Président

Carol Couture

MÉMOIRE

INTRODUCTION: CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA CONSULTATION MENÉE PAR L'AAQ AUPRÈS DE SES MEMBRES

L'AAQ et la normalisation

L'AAQ est consciente de la nécessité d'établir des normes de description pour les archives.

L'AAQ considère que les travaux amorcés par le BCA via son Comité de planification sur les normes de description, sont cruciaux pour le développement scientifique et professionnel de ses membres.

L'AAQ considère également qu'elle a un rôle important à jouer dans cette démarche de normalisation tant par l'implication de ses membres que par l'étude des projets de normes. Les conséquences du processus de normalisation sont très importantes pour l'avenir de la discipline et de la profession au Canada. L'AAQ se doit d'être associée intimement à ce processus.

Représentativité de l'AAQ

L'AAQ représente les archivistes francophones au Canada. Elle compte plus de quatre cents membres. Plusieurs de ces membres ont déjà été et sont actuellement engagés dans la planification de la normalisation et dans les différents groupes de travail sur les normes de description. L'AAQ, par son implication dans la formation et la recherche en archivistique et par les productions scientifiques de ses membres qu'elle a parfois suscitées et toujours encouragées, a grandement contribué à poser les premiers jalons qui ont permis à la communauté archivistique canadienne d'amorcer la présente démarche de normalisation.

La consultation

Le présent mémoire est l'aboutissement d'une consultation menée à l'invitation du Comité de planification du BCA, par la section Archives historiques de l'AAQ, suite à la diffusion du rapport préliminaire du Groupe de travail sur les normes de description au niveau du fonds.

À sa réunion du 20 juin 1988, la direction de la section Archives historiques et les coordonnateurs des sous-sections régionales approuvaient le programme de la consultation. Au cours du mois d'octobre, les membres de la section Archives historiques ont reçu une copie du rapport préliminaire. Aussi, la section Gestion des documents a été invitée à prendre connaissance du rapport et d'y donner suite s'il y avait lieu. Fin novembre, début décembre, des journées d'étude avaient lieu dans ces mêmes villes.

Objectifs

Le présent mémoire s'appuie sur les comptes rendus de ces journées d'étude. Il a pour but de faire la synthèse des commentaires et des questions qui ont été soulevés par les membres au cours de ce processus de consultation et d'en dégager les grands axes de réflexion. Les axes de réflexion que nous soumettons débordent souvent le strict cadre de ce rapport. Il nous semble normal, au début de cette démarche, de proposer des corrections à l'orientation générale que nous inspire l'étude de ce premier rapport. Nous n'incluons pas dans ce mémoire les commentaires détaillés (page par page) de nos membres. Ceux-ci sont consignés dans les rapports d'atelier des journées d'étude et ils vous parviendront séparément via la section Archives historiques. Le Conseil d'administration de l'AAQ l'a étudié et fait siennes les recommandations.

Les commentaires et les réflexions ont été regroupés en cinq points :

- la normalisation: une nécessité;
- des assises théoriques et terminologiques: une nécessité;
- le choix de la règle et les éléments de description;
- norme de description ou format de communication;
- la forme.

LA NORMALISATION: UNE NÉCESSITÉ

Y-a-t-il un consensus, chez nos membres, sur la nécessité de normaliser la description en archivistique? Dans l'ensemble nous pouvons affirmer que oui, il y a consensus. Notons toutefois que ce consensus est teinté de silence et de questionnement. Cependant, la grande majorité des commentaires exprimés ne remet pas en question la pertinence de la démarche.

Nous avons pu constater un manque d'information, de sensibilisation sur l'ensemble du processus. Ce manque a été souligné particulièrement lorsque les questions du choix des RCAA2 et de la distinction entre une norme de description et un format de communication, ont été abordées. Une minorité de membres ne se sent pas concernée par la normalisation, déviant le débat sur la communication de leurs archives, craignant d'en perdre le contrôle.

Nos membres ont souligné que la consultation sur la normalisation survenait tardivement. Ils auraient désiré être davantage consultés lors de la préparation des rapports précédents (*Les normes de description en archivistique: une nécessité* et *L'élaboration de normes de description: appel à l'action*).

Ils auraient souhaité une plus grande diffusion de ces rapports et davantage d'information sur leur contenu et les orientations qu'ils annonçaient. Donc, le consensus existe mais il semble plus fragile que nous l'avions pensé. Il tient aux

efforts importants que nous avons à faire pour informer et sensibiliser notre communauté archivistique sur ce grand dessein que constitue la normalisation de la description des archives au Canada.

DES ASSISES THÉORIQUES ET TERMINOLOGIQUES: UNE NÉCESSITÉ

Problèmes théoriques à résoudre avant de définir une norme

Le principal problème théorique qui a été soulevé lors des journées d'étude a été celui de définir le fonds d'archives de façon fonctionnelle. Le *Rapport* fournit une bonne définition de fonds d'archives (une fois faite la correction de traduction) encore que plusieurs auraient aimé la voir précisée davantage, surtout en relation avec la notion de collection.

Dans la perspective de l'établissement de normes pour décrire un fonds d'archives, cette définition est insuffisante.

Il faut déterminer en plus son niveau d'application; s'entendre sur une approche (entre minimaliste et maximaliste) d'identification du fonds d'archives à l'intérieur d'une organisation. Quelles sont les balises? Quelles sont les caractéristiques que les unités créatrices doivent posséder? Duchein, dans son célèbre article, fournit certains paramètres mais ne tranche pas et pour cause. Dans la perspective d'une normalisation, il faut fixer préalablement le «niveau d'identification» du fonds ou du moins établir des balises autour d'un dénominateur commun raisonnable, et ce pour l'ensemble du Canada. Sinon, nous risquons d'aboutir à des descriptions qui ne seront pas comparables et de faire perdre tout son sens à la norme. Nous pourrions avoir, par exemple, une notice pour le fonds d'une corporation municipale et deux cents notices pour autant de fonds d'une seule université. D'autre part, cette confusion risque de se répercuter aux niveaux supérieurs et inférieurs de description (par exemple, les «séries» anglo-saxonnes souvent équivalentes au fonds dans l'approche québécoise généralement minimaliste; de même pour «record group» parfois équivalent au fonds).

Il nous semble que le Groupe de travail se soit davantage préoccupé d'archives non-institutionnelles et de fonds fermés, ce qui explique peut-être ce silence sur le «niveau d'application» de la notion de fonds.

Certains de nos membres se sont étonnés du fait qu'on ne se soit pas soucié de modéliser la fonction description à l'ensemble de la «chaîne documentaire» de façon à ce que la norme soit également applicable aux documents actifs et semi-actifs du fonds d'archives. Nous ne pouvons que constater, en effet, que l'approche globale de l'archivistique n'est pas une assise théorique de la normalisation, pas plus d'ailleurs que de l'élaboration du système archivistique canadien. Nos membres ont également souligné la nécessité absolue d'assurer par la norme ou par le format de communication la sauvegarde des liens organiques entre les éléments des ensembles archivistiques. Il s'agit là d'un fondement de la doctrine en matière de description d'archives.

Problèmes terminologiques à résoudre

Plusieurs membres se sont interrogés sur la terminologie archivistique du *Rapport*: tant la terminologie à large implication théorique (dossier/article) que la terminologie plus simple (type de documents/support). Il s'agit d'un problème important. Peut-on concurremment fixer une terminologie et établir une norme? La terminologie découle de la théorie et précède une norme fonctionnelle nous semble-t-il.

La mise sur pied d'un groupe de travail ayant pour objet les assises théoriques et terminologiques du processus de normalisation nous semble s'imposer. Ce travail doit être fait avant l'établissement de normes. Autrement, la confusion ira croissante au fur et à mesure des études de normalisation aux niveaux inférieurs de description. D'autre part, l'utilisation dans les normes, d'une terminologie pour laquelle un consensus n'est pas établi au sein de la communauté archivistique, risque de ruiner l'entreprise de normalisation. Avant de normaliser, il faut s'entendre précisément sur l'objet de la normalisation et sur la terminologie qui en désigne les diverses composantes.

LE CHOIX DE LA RÈGLE ET LES ÉLÉMENTS DE DESCRIPTION

Justification du choix des RCAA2

Le choix des RCAA2 comme base pour la normalisation en archivistique n'a pas fait l'unanimité lors de nos journées d'étude. Encore là, un manque de sensibilisation préalable, de préparation, est peut-être la cause d'une bonne part des réticences. Reste qu'il est vrai que ce choix n'est pas suffisamment justifié dans le *Rapport*. Y avait-il d'autres possibilités? D'autres façons de procéder? Pourquoi avoir écarté les autres règles? Les membres auraient souhaité avoir un état de la question, un compte rendu des discussions à ce sujet, au sein du Groupe de travail. Lors de la journée d'étude à Montréal, la pertinence du choix des RCAA2 a été l'aspect qui a le plus retenu l'attention des participants.

Nous pensons que c'est le bon choix; il faut que tous nos membres en soient convaincus. Les RCAA2 restent à démystifier pour un bon nombre d'archivistes. Elles font peur. On ne les connaît pas. S'ajoute à cela, la peur de l'annexion par la bibliothéconomie. Devra-t-on devenir des spécialistes du catalogage?

On est méfiant. Les règles de catalogage sont perçues au départ comme des importations, étrangères à la pratique archivistique. On ne se sent pas concerné, on se questionne sur les capacités ou l'expertise requises pour les faire siennes et les utiliser. On exprime, enfin, ses craintes vis-à-vis de l'allocation des ressources humaines et financières nécessaires à l'application de ces règles. Beaucoup de nos membres, et non les moindres, ne s'attendaient pas à se voir présenter des règles de description «façon RCAA2» avec tout l'attirail de présentation typographique et de ponctuation que cela implique. Notre communauté archivistique n'avait pas été

suffisamment préparée à cela. Il y a donc tout un travail de sensibilisation, de démythification à faire sur les règles de catalogage.

La norme et la continuité

Nos membres se sont demandé ce qu'il advenait des efforts déjà entrepris en matière de normalisation, par l'adoption par plusieurs dépôts d'archives des typologies et des méthodes proposées par L. Cardinal *et al.* dans *Les instruments de recherche pour les archives* et M. Champagne et D. Chouinard dans *Le traitement d'un fonds d'archives: ses documents historiques*¹. Plusieurs membres désirent que l'on tienne compte de ces efforts. Une sensibilisation à l'ensemble du processus devrait situer historiquement et «pédagogiquement» la normalisation dans la continuité des actions entreprises depuis déjà plusieurs années pour rationaliser nos méthodes de travail. Pour bien des membres, la normalisation telle qu'ils la perçoivent dans ce premier *Rapport* arrive un peu comme «un cheveu sur la soupe», en rupture de continuité.

Certains membres se sont également interrogés sur les besoins des chercheurs. Ceux-ci ne risqueraient-ils pas d'être découragés par les bouleversements successifs de ces dernières années en matière d'instruments de recherche. Personne ne semble se faire d'illusion sur l'universalité des normes proposées. Il faudra bien les appliquer à partir d'une date X. Si un effort rétrospectif est pensable au niveau du fonds (instruments de recherche généraux), il est évident que devront subsister aux niveaux inférieurs d'autres systèmes de description.

Les éléments de description

Tous les éléments de description ont été acceptés. On déplore des absences (cote du fonds, référence au dépôt), on suggère des nuances (documents photographiques, musicaux), on réclame des précisions; reste que cet aspect du *Rapport* remporte l'unanimité. On discute du contenu de ces éléments de description et de leur présentation. Quelques points retiennent particulièrement l'attention.

La note de contenu non-normalisée

Il s'agit pourtant d'un élément de description fort important. Nous croyons qu'il est possible d'en systématiser la présentation. Lorsque le fonds est traité, la simple nomenclature des séries et sous-séries devrait suffire. Si le fonds n'est pas traité et s'il est volumineux, donner une idée juste de son contenu reste périlleux. Dans tous les cas, il faudrait définir davantage les éléments de la note de contenu, les hiérarchiser et les présenter sous une forme signalétique.

Les notes historiques et biographiques

Nous suggérons également d'en systématiser la présentation. Il est possible d'établir une liste des éléments pour les fonds d'organismes et d'individus, de les hiérarchiser et de les présenter sous une forme signalétique. Il importe d'éviter dans ces notes les jugements de valeur et la littérature inutile.

Les informations additionnelles

Il s'agit d'un élément fourre-tout. La règle est à préciser quant à son utilisation, notamment en ce qui a trait aux types de documents. (Incidentement, les règles offrent parfois des alternatives. N'y a-t-il pas risque de confusion?).

Indication générale du type de document (que l'on définit comme «grands supports»)

La liste souffre d'ambiguïtés entre types de documents (exemple: documents cartographiques), procédés (exemple: documents textuels, iconographiques), supports (exemple: films) et domaines de production documentaire (exemple: documents architecturaux). Cela engendre des recoupements, des regroupements trop vastes et des imprécisions. Tout cela est à clarifier.

NORME DE DESCRIPTION OU FORMAT DE COMMUNICATION

Plusieurs commentaires de nos membres dénotent une confusion entre norme de description et format de communication. D'autre part, plusieurs ont souligné l'importance de s'assurer d'une concordance sinon d'une compatibilité des normes de description avec les possibilités des formats de communication, en particulier le MARC canadien.

Une information préalable sur la relation entre la norme de description et le format de communication aurait pu clarifier la situation. Par exemple, on s'est demandé si le Groupe de travail avait testé la norme avec le MARC canadien. Est-ce que la zone de description en archivistique est interrogeable sélectivement (par exemple: note de contenu uniquement).

Une clarification des éléments qui relèvent de la norme de description et du format de communication pourrait sans doute dissiper les inquiétudes sur la cote du fonds (vs numéro de contrôle), la relation au dépôt, le maintien des liens entre les niveaux de description. Ce sont des questions qui ont beaucoup préoccupé les membres.

D'autre part, l'informatisation exige une autonomie des notices de description. Il faudrait voir dans quelle mesure cette contrainte risque d'alourdir les instruments de recherche manuels.

Serait-il possible, par exemple, de sauter des niveaux de description lorsqu'ils ne sont pas significatifs (fonds homogènes, exemple: les notaires) sans perdre les liens, qui restent utiles, entre les niveaux de description. Si la norme de description et le format de description forment deux aspects à approfondir séparément, nos membres sont prudents au sujet de l'interdépendance de ces questions et de l'effet négatif qu'un manque de planification à ces deux niveaux pourrait avoir sur leur pratique.

LA FORME

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la qualité de la langue dans ce premier *Rapport* laisse grandement à désirer. Nous avons relevé de nombreux anglicismes tant au plan lexical que syntaxique. Plusieurs fois au cours de l'étude nous avons dû nous référer au texte anglais du *Rapport*. Cela n'est pas normal. De graves problèmes surgiront dans l'application des normes si cette question n'est pas résolue. Les problèmes terminologiques n'aident pas, mais la traduction est souvent douteuse. Le principe de rédiger les rapports en anglais, puis de les faire traduire, est mauvais. Il faudrait peut-être prévoir, à l'avenir, la constitution d'équipes de rédaction dans chacune des deux langues officielles. Nous signalons également des erreurs de dactylographie qui causent des incohérences entre la ponctuation proposée dans les règles et les exemples. Nous avons remarqué également des carences sur le plan de la normalisation bibliographique. Dans un rapport où il est question de normes et de règles, cela est particulièrement fâcheux.

CONCLUSION

Ce premier *Rapport* a été, somme toute, bien reçu par nos membres. Une bonne partie des inquiétudes se sont davantage exprimées face à l'ensemble du processus de normalisation. Le Groupe de travail a fait une oeuvre de pionnier en produisant le premier *Rapport* de la série attendue, et surtout en «s'attaquant» à l'unité de base en archivistique. Il a fait preuve d'un courage scientifique encore peu courant dans notre discipline, ne craignant pas de s'exposer à la critique. Le résultat est remarquable. Il mérite toutes nos félicitations.

Cependant la consultation, dont nous vous avons livré sommairement les résultats, nous amène à alerter avec insistance le BCA sur certains problèmes qui risquent d'avoir des conséquences néfastes non seulement sur le sort de ces normes de description au niveau du fonds d'archives, mais sur l'ensemble du processus de normalisation dans lequel nous nous engageons. Il est, heureusement, encore temps de corriger le tir.

Premièrement, nous attirons l'attention du BCA et du Comité de planification sur la nécessité de sensibiliser la communauté archivistique à l'ensemble de la démarche et de la mettre en perspective et en prospective. Il faudrait entreprendre une campagne à cet effet sans quoi les résistances que nous avons signalées risquent de s'accroître. L'AAQ fera, bien sûr, sa part pour la sensibilisation de ses membres.

Deuxièmement, sans une réflexion approfondie sur l'unité de base, le fonds d'archives, et sur les assises théoriques et terminologiques sur lesquelles doit se fonder la normalisation, les solutions proposées risquent d'être mal adaptées à la réalité, d'être peu claires et d'être rejetées par la communauté archivistique.

Troisièmement, les rapports doivent être mieux justifiés et mieux présentés. On ne peut se permettre un manque de rigueur dans de tels documents.

Quatrièmement, il faudrait calmer les inquiétudes face aux moyens d'application des règles proposées et aux résultats à obtenir. Les membres sont inquiets quant à l'autorité de ces normes et quant à l'échéancier de leur mise en oeuvre. La campagne de sensibilisation devrait y voir. Les vertus de l'universalité des normes en regard de la communication informatisée des notices de description, n'est peut-être pas le meilleur argument. Il faut démystifier toute l'entreprise à cet égard et poursuivre une consultation et un dialogue constants avec la communauté archivistique afin qu'elle ne perçoive pas les normes comme un carcan mais comme un outil efficace pour décrire et faciliter par la suite la communication, un outil qu'on se donne collectivement.

Dans cet esprit, et étant donné l'importance de ce processus, nous déplorons vivement le caractère précipité de la consultation sur ce premier rapport. Plusieurs de nos membres n'ont reçu le *Rapport* qu'à la fin octobre. Les secrétaires d'ateliers ont dû produire leurs comptes rendus dans des délais très courts. Le présent mémoire souffre aussi de la même précipitation.

Nous souhaitons que le Comité de planification accorde plus de temps et d'importance à la consultation dans la suite de ce processus de normalisation qui est pourtant appelé à marquer un tournant dans l'évolution de l'archivistique canadienne.

NOTE

1. Les références complètes des ouvrages cités sont:
Louis Cardinal *et al.* *Les instruments de recherche pour les archives*. La Pocatière, Documentor, 1984, 123p.; Michel Champagne et Denys Chouinard. *Le traitement d'un fonds d'archives: ses documents historiques*. La Pocatière, Documentor, Montréal, Université de Montréal, 1987, 176p.